

Document n° 1

**DEMANDE D'AMENAGEMENT D'EPREUVES**

Numéro d'inscription :

Voie :

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Pays :

Téléphone :

portable :

E-mail :

Etablissement fréquenté :

Téléphone de l'établissement :

Demande à bénéficier d'aménagements d'épreuves, prévu par la loi n° 2005-102 du 11/02/2005 et par le décret 1617 du 21 décembre 2005 relatif à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.

Signature du candidat :

**PROCEDURES**

**Si vous êtes en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique et que vous pensez pouvoir bénéficier d'un aménagement, vous devrez impérativement cocher la case « handicap » dans votre dossier d'inscription et respecter la procédure ci-dessous**

Si votre **MDPH NE TRAITE PAS** les dossiers des aménagements aux concours:

Transmettre à la **BCE au plus tard le 15 janvier**

- La « demande d'aménagements d'épreuves » signée de votre part (**document n° 1**)
- Un **avis de votre établissement** scolaire attestant de l'impact du handicap sur la scolarité **ou** la copie du **PAI/PPS** mis en place lors de vos deux dernières années d'études supérieures si vous en avez bénéficié
- La copie de la décision d'**aménagement au baccalauréat** si vous en avez bénéficié
- **votre dossier médical complet** afin qu'il soit traité par le médecin habilité de la BCE. Le dossier médical devra être inséré dans une enveloppe cachetée sur laquelle la mention « dossier médical de ... », à l'attention du médecin sera portée.

**Direction des Admissions et Concours  
Concours BCE - Dossier médical  
1, rue de la libération CS 40031  
78 354 Jouy en Josas Cedex**

Si votre **MDPH TRAITE** les dossiers des aménagements aux concours:

Transmettre à la **MDPH au plus tard le 15 janvier**

- un exemplaire complet du dossier médical avec le **document n°2**

La MDPH compétente est celle du département de votre établissement scolaire, pour les établissements publics ou privés sous contrat et du département de votre domicile pour les établissements privés hors contrat

Transmettre à la **BCE au plus tard le 15 janvier**

- La « demande d'aménagements d'épreuves » signée (**document n° 1**)
- Un **avis de votre établissement** scolaire attestant de l'impact du handicap sur la scolarité **ou** la copie du **PAI/PPS** mis en place lors de vos deux dernières années d'études supérieures si vous en avez bénéficié.
- La copie de la décision d'**aménagement au baccalauréat** si vous en avez bénéficié.

Transmettre à la **BCE au plus tard le 15 février**

- Le retour du **Document n° 2** dûment complété, daté et signé par la MDPH

**TOUS LES DOSSIERS INCOMPLETS AU 15 FEVRIER SERONT REJETES**

La BCE est seule décisionnaire des aménagements d'épreuves accordés et elle notifiera sa décision début mars.

Document n° 2 **AVIS D'AMÉNAGEMENT ETABLI PAR LE MÉDECIN HABILITÉ MDPH ou CDAPH****CANDIDAT**

Nom : Filière :  
 Prénom : BANQUE(S) PRESENTEE(S) :  
 N° d'inscription :  
 Etablissement :  
 Email :  
 Téléphone(s) :

**MÉDECIN**

Merci de préciser vos coordonnées pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité

Nom :  MDPH  
 Tél :  CDAPH

**Les mesures d'aménagement suivantes sont proposées :**

Ecrit		Oral					Pour les dispositions spécifiques à certaines épreuves orales Veuillez préciser ci-dessous
Scientifiques	Littéraires	Préparation		Interrogation			
		Toutes	Particulières	Toutes	Particulières		
						Instructions par écrit	
						Dispense d'écoute de CD de LV	
						Sujets en gros caractères (A3) et sujets normaux	
						Candidat ayant un appareillage auditif	
						Possibilité d'utiliser une loupe personnelle	
						Présence d'un assistant technique pour les épreuves de Travaux pratiques si nécessaire	
						Présence d'un assistant tech. pour les épr. comportant des docs en couleur si nécessaire	
						Assistance d'un secrétaire	
						Possibilité de sortir de la salle d'examen en cas de nécessité dès la première heure	
						Autorisation de s'alimenter pendant l'épreuve	
						Conditions particulières d'accessibilité aux locaux .....	
						Nécessité d'utiliser un ordinateur (sans correcteur orthographique)	
						Installation de matériel particulier .....	
						Salle séparée (Salle dédiée aux candidats bénéficiant d'une majoration de temps)	
						Salle isolée (Pour éviter la perturbation des autres candidats)	
						Autres cas .....	

**Observations particulières à porter à la connaissance de l'examineur :**

Oral			Pour les dispositions spécifiques à certaines épreuves orales Veuillez préciser ci-dessous
Interrogation			
Toutes	Particulières		
		L'examineur devra parler face au candidat à voix haute et bien articuler	
		Toute question devra être posée par écrit ainsi que toute modification ou explication du sujet	
		Candidat ayant un appareillage auditif	
		Retard à la lecture de certains appareils de précision en TP	
		Lenteur à l'écriture	
		Lenteur à la lecture	
		Problème de vision des couleurs	
		Possibilité de faire répéter les questions	
		Eviter tout bruit de parasitage	
		Possibilité de composer assis	
		Autre .....	

**Majoration de temps proposée :**

Ecrit		Oral					Pour les dispositions spécifiques à certaines épreuves orales Veuillez préciser ci-dessous
Scientifiques	Littéraires	Préparation		Interrogation			
		Toutes	Particulières	Toutes	Particulières		
						Tiers temps	
						Quart de temps	
						Sixième de temps	
						Temps supplémentaire exceptionnel limité à un tiers maximum de la durée de l'épreuve .....	

**SIGNATURE ET CACHET DU MÉDECIN HABILITÉ MDPH ou CDAPH**



**Dossier médical** à fournir et à envoyer par courrier (**sous pli confidentiel**) à la BCE afin que le médecin désigné puisse rendre un avis :

Si vous présentez une maladie ou une maladie chronique :

- un courrier médical détaillé et **récent (moins d'un an)**, rédigé par le spécialiste qui vous suit, donnant le **diagnostic précis, le date d'apparition** de votre maladie, son évolution ainsi que le **traitement** prescrit.

Si vous présentez un trouble des fonctions cognitives :

- les 3 derniers bulletins scolaires
- une copie de l'année en cours d'un devoir de français, philo ou histoire rédigé en classe
- une lettre d'un professeur attestant des difficultés rencontrées

une dyslexie et/ou une dysorthographe :

- un bilan orthophonique récent **de moins de deux ans**. Les **résultats chiffrés ou scores** obtenus pour les **différents tests utilisés** doivent être impérativement mentionnés.

une dysgraphie ou une dyspraxie :

- un bilan réalisé par le psychomotricien ou l'ergothérapeute récent (résultats des tests utilisés). Eventuellement un bilan neuropsychologique récent s'il a été réalisé ou un courrier du neuro pédiatre qui a pu vous suivre.

Si vous présentez un déficit auditif :

- un courrier médical de votre ORL récent de moins de deux ans mentionnant le **type de surdité, la date d'apparition** de celle-ci, un **audiogramme** et préciser si vous portez un **appareillage auditif**.
- un **bilan orthophonique** récent de moins d'un an le cas échéant si vous demandez des aménagements pour les **épreuves écrites**.

Si vous présentez un déficit visuel :

- un courrier médical de votre ophtalmologue récent de moins de deux ans mentionnant le type et le degré du déficit.

Si vous présentez un trouble de la parole ou du langage oral :

- un bilan orthophonique récent. Les tests utilisés pour l'évaluation du langage doivent être impérativement mentionnés.
- une lettre d'un professeur attestant des difficultés rencontrées

Ce dossier médical est confidentiel et ne sera examiné que par le médecin de la BCE soumis au secret professionnel. Celui-ci peut être amené à vous contacter par mail ou téléphone afin de vous demander, soit des précisions sur les aménagements à mettre éventuellement en place, soit des compléments médicaux.